



APPEL À FINANCEURS

Programme actimmo pour la mobilisation et la sensibilisation des acteurs de la transaction immobilière

Programme éligible aux certificats d'économie d'énergie - PRO-FOR-12

août 2019

Nom du porteur du programme

CLER – Réseau pour la transition énergétique

Association loi 1901

Ayant son siège social au Mundo-m – 47 avenue Pasteur - 93110 MONTREUIL

N° SIRET : 352 400 436 00056

Représentée par Mesdames Sandrine Buresi et Marie-Laure Lamy, co-présidentes.

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues

email : actimmo@cler.org

Les réponses seront apportées à compter du 27 août 2019.

Modalités de soumissions de l'offre

L'offre est à envoyer par email à actimmo@cler.org avant le **10 septembre 2019**

1. Description du programme

Objet

Le programme **PRO-FOR-12** est éligible au dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE), en tant que programme de formation favorisant les économies d'énergie auprès des professionnels. Il est validé par un arrêté du 15 mars 2019 (en annexe).

Le programme actimmo se veut être une réponse opérationnelle à la volonté de mobilisation des acteurs bancaires évoquée par la LTECV. Il a pour objectif de **sensibiliser, former et outiller les différents acteurs de la transaction immobilière** afin qu'ils puissent jouer pleinement leur rôle de conseil et d'information auprès des ménages avec lesquels ils entrent en contact. Leur position de prescripteurs consiste à orienter leurs clients, en amont de leur projet, vers un réseau de professionnels indépendants des fournisseurs d'énergie et de matériaux dont la mission d'intérêt général se traduit par un conseil sur l'opportunité de réaliser des travaux de rénovation énergétique, des solutions techniques et financières adaptées à chaque situation et un accompagnement des particuliers sur la durée dans leurs relations avec les professionnels du bâtiment.

Historique

Actimmo s'appuie sur une **expérience concluante menée par l'association Hespul** - qui porte la mission d'Espace Info Énergie - sur le territoire de Syndicat de l'Ouest Lyonnais (Rhône) et s'enrichit d'autres expériences conduites sur le territoire national. Le programme vise à fournir à un panel d'acteurs locaux de la transition énergétique des éléments méthodologiques et des outils leur permettant de sensibiliser et outiller les acteurs de l'immobilier de leur territoire afin qu'ils deviennent des vecteurs efficaces de la massification de la rénovation complète et performante. Ces acteurs locaux, parties prenantes du programme sur l'ensemble du territoire métropolitain, seront sélectionnés sur leurs capacités d'essaimage et de pérennisation.

Porteur du programme

Le CLER – Réseau pour la transition énergétique fédère un réseau de plus de 300 structures professionnelles réparties sur l'ensemble du territoire français.

Les membres du CLER mènent localement des projets concrets. Au sein de leur association, de leur collectivité ou de leur entreprise, ils mettent en œuvre la transition énergétique sur le terrain, à l'aide de pratiques locales vertueuses et reproductibles. Par la diversité de leurs activités, de leur nature et de leurs champs d'action, ils contribuent à construire une vision transversale et cohérente de l'énergie.

Le réseau représente les associations environnementales au Conseil supérieur de l'énergie, au Conseil supérieur de la construction et de l'efficacité énergétique et à la Commission nationale des aides de l'Ademe. Il est également membre du bureau du Plan Bâtiment Durable.

Dans le cadre du programme actimmo, le CLER assure la coordination générale, la gestion administrative et financière, l'animation du groupe de structures en charge de la mise œuvre locale, la communication et les partenariats et appuie Hespul dans ces activités.

Partenaire technique

Hespul est une association à but non lucratif créée en 1991 dont l'objet social est de contribuer à l'avènement d'une société sobre et efficace reposant sur les énergies renouvelables tout en défendant les valeurs d'équité et d'intérêt général. Depuis le début des années 2000, Hespul et l'ALEC de la Métropole de Lyon animent conjointement l'Espace Info Energie Rhône-Métropole de

Lyon. Initialement positionnée sur la question de la production d'énergie renouvelable, avec la première installation photovoltaïque raccordée au réseau en 1992, Hespul a donc élargi son expertise au bâtiment puis à l'échelle du quartier basse consommation (quartier Confluence, Lyon). Aujourd'hui, Hespul s'inscrit dans une logique de massification : développement du Centre ressource photovoltaïque.info, création d'outils tels que ecorenover.org et thermix.org.

En 2017, Hespul a lancé, en coopération avec l'un des territoires à énergie positive du Rhône, une opération de mobilisation des acteurs de la transaction immobilière sur la question de la rénovation énergétique.

Dans le cadre du programme actimmo, Hespul prendra en charge la standardisation de la méthodologie, à travers la conception et l'animation d'un module de formation, le développement et le renforcement d'outils méthodologiques et informatiques pour la réalisation des actions et le suivi, assurera une hotline technique et méthodologique et appuie le CLER dans ces activités.

Calendrier (prévisionnel) de mise en œuvre

- Appel à candidatures : mi-juin à mi-juillet 2019
- Sélection des partenaires locaux : septembre 2019
- Formation des partenaires locaux : octobre à décembre 2019
- Mise en œuvre locale : janvier 2020 – avril 2021
- Fin prévue du programme : 30 juin 2021

1 à 2 comités de pilotage sont prévus chaque année, aux échéances suivantes :

- septembre – octobre 2019
- janvier – février 2020
- septembre - octobre 2020
- janvier – février 2021
- mai – juin 2021

2. Caractéristiques du programme

Date d'entrée en vigueur du programme : 16 mars 2019

Date de fin du programme : 30 juin 2021

Volume total de certificats d'économies d'énergie : 1,16 TWhcumac

Volume ouvert dans le cadre de cet appel à financeurs : 580 GWhcumac

Facteur de proportionnalité : 5 €/MWhcumac

3. Critères d'éligibilité

Les lauréats seront sélectionnés selon les critères suivants :

- Rôle de la structure dans le dispositif des CEE : obligés exclusivement
- Engagements opérationnels et réels, voire additionnels, de l'obligé dans la transition énergétique (distinguer les actions engagées de celles projetées)
- Connaissance du dispositif des CEE et du fonctionnement des programmes
- Facilité et délai de paiement suite à l'émission des appels de fonds
- Montant du volume d'engagement proposé (1 ou 2 obligé.s seront retenus)
- Mise en relation avec les acteurs de la transaction immobilière à l'échelle nationale (banques et fédérations bancaires, réseaux et fédérations d'agences immobilières, chambres locale et nationale des notaires)